Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600933-20251208-054_2025-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	12+2	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 8 décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : M. GUERREY Christophe – Maire, M. GUILLO Philippe, Mme LE GOFF Brigitte, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, M. DAVID Arnaud, M. LE JELOUX Dominique, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme TUTT Frédérique, Mme SERVEL Maria.

Absentes ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme LE STRAT Anne-Françoise ayant donné procuration à Mme TUTT Frédérique.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

054/2025 – TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2026

1. Tarifs Salle Kaméléon :

	Demi-journée (3 heures)	*Journée*
GRANDE SALLE	*50 euros*	80 euros
HALL D'ACCUEIL + BAR	30 euros	50 euros
GRANDE SALLE + LOGE	70 euros	100 euros

La grande salle comprend la salle : le hall et le bar.

Aux tarifs de base précisés ci-dessus, des options pourront être retenues et/ou des forfaits appliqués d'office :
-Un forfait supplémentaire de 40 euros sera ajouté pour les entreprises ou les locations à but lucratif.
-Un forfait de 50 euros sera appliqué pour l'utilisation des gradins.
-Un forfait chauffage de 25 euros lorsque la chaudière est en marche.
-La salle de stockage, la sono et le matériel (tables, chaises) sont à la disposition du locataire, en fonction du besoin, sans supplément.
-Une caution de 400 euros sera exigée pour toute location, sauf pour les mises à disposition au profit des associations communales de Kergrist.
-Une caution de 60 euros sera exigée pour toute location, elle sera encaissée systématiquement dès-lors que le ménage ne sera pas effectué correctement ou que les consignes n'ont pas été respectées.

La salle pourra être mise gratuitement à disposition des Associations de la Commune de Kergrist, de Pontivy Communauté, du Pays de Pontivy, et sur autorisation expresse du bureau municipal pour des demandes particulières.

Les tarifs seront établis en fonction de la durée de la location (si la location se fait pour le week-end, deux jours de location seront comptés). Priorité aux personnes de la Commune pour des dates concordantes.

2. Tarifs Salle Cocagne :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600933-20251208-054_2025-DE

Usages	Tarifs Salle Cocagne	Occupation
Salle sans cuisine – utilisation possible des frigos	60 €	1 évènement dans la journée
Salle avec cuisine	150 €	1 évènement dans la journée
Salle avec cuisine pour 2 jours consécutifs	250 €	1 évènement deux jours consécutifs par un même locataire
Forfait chauffage appliqué d'office du 01/11 au 15/03	25 €	Par réservation

Il est précisé qu'il n'y aura pas de tarifs demi-journée. Les tables, chaises, écran, sonorisation sont mis à disposition sans surcoût.

Des structures pourront bénéficier d'un usage gratuit de la salle : les associations communales, Pontivy Communauté et sur demande particulière après accord du bureau municipal.

Concernant la caution liée à la location, elle ne sera pas restituée si au regard des conditions de location, l'état des lieux de sortie n'est pas conforme (dégradation, perte, casse, …). Concernant, la caution ménage, elle sera conservée par la mairie, si le ménage n'est pas conforme aux préconisations.

Il est proposé les tarifs de cautions suivants :

Caution liée à la location	Caution ménage
400 €	60 €

3. Tarifs Matériel :

La location des tables, bancs, abris-bâchés est ouverte aux personnes extérieures de la Commune. Les locataires s'engagent à respecter les clauses du contrat. Les associations de la Commune en ont l'usage gratuit.
Seuls les abris-bâchés avec les bâches vertes sont mis en location. Les abris bâchés pliables blancs sont réservés aux manifestations communales et associatives.

Pour l'ensemble du matériel : la prise en charge et la restitution doivent se faire sur les horaires d'ouverture de la Mairie. Les règlements des locations se font à l'enlèvement du matériel. Le chèque de caution est déposé, lors de l'enlèvement du matériel et est rendu à la restitution si le matériel est en bon état.

MATERIEL	TARIF JOURNEE/WEEK END
1 table + 2 bancs	6 €
1 table ou 2 bancs	3 €
1 abri bâché (bâche verte)	20 €
Praticables	5 € par praticable
Caution praticables	100 €
Vidéo projecteur/écran	15 €
Caution Vidéo projecteur/écran	500 €
Gobelet vendu à un particulier	1 € (l'unité)
Flûte louée Flûte non rendue	3 € les 12 1 €
Gobelets prêtés gratuitement aux associations – si non rendus par les associations	0.50 € (l'unité)
Ecopal 6 mètres : 1 par maison pour le premier accès pour une maison neuve ou rénovée – lorsque les travaux sont en cours.	0.00 €

4. Tarifs copies :

A4 : 0.20 € - recto verso : 0.30 € - A3 : 0.40 € - recto verso : 0.50 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600933-20251208-054_2025-DE

Pour les associations de la commune et la paroisse, les copies sont gratuites, mais les associations doivent fournir le papier.
Si le nombre de copies à faire est supérieur à vingt, l'association devra prévenir la mairie, la veille. Les copies pourront être remises le jour d'après aux associations.

Copie d'un document administratif :
La collectivité qui délivre la copie d'un document administratif appartenant à la Commune peut facturer les frais de reproduction.

SUPPORT	TARIF
Papier A4 noir et blanc	0.18 €

4. Tarif concession cimetière :

Depuis le 01/01/2007, tous les travaux autres que l'entretien paysager du cimetière sont assurés par une entreprise spécialisée.
Les tarifs applicables aux demandes de concessions sont fixés chaque année.

CONCESSION	TARIF
Concession cimetière par mètre carré - durée de 50 ans	55 €
Occupation du caveau communal	25 € les 3 premiers mois et 13 € les mois supplémentaires
Columbarium : case enterrée	
30 ans	250 €
15 ans	150 €
Columbarium : case en hauteur	
30 ans	500 €
15 ans	300 €

5. Tarif Terre de remblais – Terre végétale :

TERRE	TARIF
1 m3 de terre de remblais	1 €
1 m3 de terre végétale	10 €

Pour la vente de terre de remblais et de terre végétale, des conditions sont imposées :
-Les bénéficiaires ne seront que des administrés de la Commune de Kergrist ;
-Un volume maximal pourra être imposé par la Commune en fonction de la nature du projet du preneur pour la terre de remblais – pour la terre végétale : maximum 5 m3 par an et par foyer ;
- Les frais d'enlèvement sont à la charge du preneur ; chaque enlèvement devra faire l'objet d'un contrôle par la commune de Kergrist.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, d'adopter les tarifs communaux et les conditions de location pour l'année 2026, comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO